|  |
| --- |
| **Recommandation UIT-R V.430-4**  **(08/2015)** |
| **Emploi du système international  d'unités (SI)** |
| **Série V**  **Vocabulaire et sujets associés** |

Avant-propos

Le rôle du Secteur des radiocommunications est d’assurer l’utilisation rationnelle, équitable, efficace et économique du spectre radioélectrique par tous les services de radiocommunication, y compris les services par satellite, et de procéder à des études pour toutes les gammes de fréquences, à partir desquelles les Recommandations seront élaborées et adoptées.

Les fonctions réglementaires et politiques du Secteur des radiocommunications sont remplies par les Conférences mondiales et régionales des radiocommunications et par les Assemblées des radiocommunications assistées par les Commissions d’études.

# Politique en matière de droits de propriété intellectuelle (IPR)

La politique de l'UIT‑R en matière de droits de propriété intellectuelle est décrite dans la «Politique commune de l'UIT‑T, l'UIT‑R, l'ISO et la CEI en matière de brevets», dont il est question dans l'Annexe 1 de la Résolution UIT-R 1. Les formulaires que les titulaires de brevets doivent utiliser pour soumettre les déclarations de brevet et d'octroi de licence sont accessibles à l'adresse <http://www.itu.int/ITU-R/go/patents/fr>, où l'on trouvera également les Lignes directrices pour la mise en oeuvre de la politique commune en matière de brevets de l'UIT‑T, l'UIT‑R, l'ISO et la CEI et la base de données en matière de brevets de l'UIT-R.

|  |  |
| --- | --- |
| Séries des Recommandations UIT-R  (Egalement disponible en ligne: <http://www.itu.int/publ/R-REC/fr>) | |
| **Séries** | Titre |
| **BO** | Diffusion par satellite |
| **BR** | Enregistrement pour la production, l'archivage et la diffusion; films pour la télévision |
| **BS** | Service de radiodiffusion sonore |
| **BT** | Service de radiodiffusion télévisuelle |
| **F** | Service fixe |
| **M** | Services mobile, de radiorepérage et d'amateur y compris les services par satellite associés |
| **P** | Propagation des ondes radioélectriques |
| **RA** | Radio astronomie |
| **RS** | Systèmes de télédétection |
| **S** | Service fixe par satellite |
| **SA** | Applications spatiales et météorologie |
| **SF** | Partage des fréquences et coordination entre les systèmes du service fixe par satellite et du service fixe |
| **SM** | Gestion du spectre |
| **SNG** | Reportage d'actualités par satellite |
| **TF** | Emissions de fréquences étalon et de signaux horaires |
| **V** | **Vocabulaire et sujets associés** |

|  |
| --- |
| ***Note****: Cette Recommandation UIT-R a été approuvée en anglais aux termes de la procédure détaillée dans la Résolution UIT-R 1.* |

*Publication électronique*

Genève, 2016

© UIT 2016

Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, par quelque procédé que ce soit, sans l’accord écrit préalable de l’UIT.

RECOMMANDATION UIT-R V.430-4

Emploi du système international d'unités (SI)

(1953-1963-1978-1982-1990-2015)

Champ d'application

Ce texte recommande l'utilisation du système international d'unités (SI) ainsi que des symboles représentant ces unités. Il stipule également que des règles analogues doivent être suivies pour d'autres unités et symboles dans le domaine des télécommunications.

Mots clés

Système international d'unités

Recommandations de l'UIT connexes

Recommandation UIT-R V.431-8 Nomenclature des bandes de fréquences et de longueurs d'onde employées en télécommunication

Recommandation UIT-R V.573-6 Vocabulaire des radiocommunications

Recommandation UIT-R V.574-5 Emploi du décibel et du néper dans les télécommunications

Recommandation UIT-R V.665-3 Unité d'intensité du trafic

L'Assemblée des radiocommunications de l'UIT,

considérant

*a)* le système international d'unités (SI) adopté par la Conférence générale des poids et des mesures (CGPM);

*b)* que l'Organisation internationale de normalisation (ISO) souscrit au système international d'unités (SI) qui est fondé sur la forme rationalisée des relations de l'électromagnétisme et de l'électrotechnique,

recommande

**1** que les différents organes de l'UIT, les administrations et les exploitations privées reconnues, dans leurs relations mutuelles, utilisent:

– les unités du système SI;

– les symboles adoptés dans le système SI pour représenter les unités;

– des règles analogues à celles du système SI quand il est nécessaire de former d'autres noms d'unités et leurs symboles dans le domaine des télécommunications;

**2** que, à l'exception des symboles d'unités couramment utilisés dans les télécommunications, la première fois qu'un symbole est utilisé dans un texte donné, sa signification complète soit indiquée, soit dans le corps du texte, soit en note de bas de page.

NOTE 1 – Références des publications pertinentes (Mise à jour en 2015):

*Publication du Bureau International des poids et mesures (BIPM):* «Le système international d'unités (SI)» (8ème édition, 2006; mise à jour en 2014)

*Norme internationale ISO 80000*: «Grandeurs et unités»

Parties de la Norme ISO 80000 qui présentent le plus d'intérêt pour les télécommunications:

80000-1 (Généralités)

80000-2 (Signes et symboles mathématiques à employer dans les sciences naturelles et dans la technique)

80000-3 (Espace et temps)

80000-6 (Electromagnétisme)

80000-7 (Lumière et rayonnement)

80000-8 (Acoustique)

*Norme internationale CEI 60027:* «Symboles littéraux à utiliser en électrotechnique»

.